

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le dix avril deux mille vingt six à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Jean-Yves CHABRIER (en remplacement de Philippe HURAND), Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Lucette CHAUVEL, Philippe COMBES (en remplacement de David GENEIX), Magali CRAUSER, Gisèle CUSSAC, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danièle GOMONT, Alain GRIFFE, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Luc LESCURE

Pouvoirs :

Luc LESCURE pouvoir à Gilles AMAT

Date et affichage de la convocation : 03 avril 2026

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 59 – Pouvoirs : 1 – Votants : 60

Objet : Élection des vice-présidents de Hautes Terres Communauté

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-1636 en date du 09 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de Hautes Terres Communauté et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-CC-028 du conseil communautaire du 10 avril 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents tel qu'annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus vice-présidents de Hautes Terres Communauté :
- Monsieur CHABRIER Gilles 1^{er} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur FOURNAL Xavier 2^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur PORTENEUVE Michel 3^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Madame ARMANDET Djuwan 4^{ème} vice-présidente de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur POUDEROUX Gérard 5^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur JOB Éric 6^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Madame MAJOREL Danièle 7^{ème} vice-présidente de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur DE MAGALHAES Franck 8^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
 - Monsieur BOUVET Christian 9^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;

- Monsieur JUILLARD Pierre 10^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
- Monsieur LANDES Jean-François 11^{ème} vice-président de Hautes Terres Communauté ;
- Madame BRESSON Aurélie 12^{ème} vice-présidente de Hautes Terres Communauté ;
- **D'INSTALLER** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;
- **DE PRECISER** que l'entrée en fonction des vice-présidents intervient dès leur élection ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



A blue circular stamp of the Hautes Terres Communauté is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE



A blue handwritten signature of Pierrick Roche.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.